

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 52 (1901)  
**Heft:** 3

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ce sont les massifs de sapin blanc, situés sur le plateau du Jura, et les forêts du Blauen, très exposées au vent d'ouest, qui ont le plus souffert.

Parmi les résineux, c'est le pin sylvestre qui s'est montré le plus solide.

**Argovie.** Le Conseil d'Etat a appelé M. *Gottlieb Stirnemann*, de Gränichen, au poste d'adjoint à l'Inspection cantonale des forêts.

**Neuchâtel.** Le comité local pour la réunion de 1901 est composé de MM. :

*D<sup>r</sup> Pettavel*, conseiller d'Etat, président ;  
*Biolley*, inspecteur des forêts, vice-président ;  
*Payot*, premier secrétaire du Département de  
l'Agriculture, secrétaire-caissier ;  
*de Pury*, conseiller communal ;  
*Ferrier*, député ;  
*DuPasquier*, Inspecteur des forêts ;  
*Pillichody*, " " "  
*Jacot-Guillarmod*, " " "  
*Veillon*, " " "

Il a tenu séance à Neuchâtel, le 12 février dernier, et a pris quelques décisions concernant le programme.

La réunion aura probablement lieu les 5, 6 et 7 août.



## Bibliographie.

### Publications nouvelles.

**Restauration, aménagement et mise en valeur des Pâturages de Montagnes.**

Par M. *E. Cardot*, Inspecteur des eaux et forêts. Paris. Imprimerie nationale. 1900. Gr. in-8°; 120 p. et 10 planches.

Cette étude a été publiée en vue de la dernière exposition internationale, sous les auspices de l'administration des eaux et forêts du Ministère de l'Agriculture. Quoique s'occupant exclusivement des pâturages de la France, elle n'en contient pas moins quantité d'informations et de conseils dont on peut, en tous pays, tirer le plus grand profit. Le sylviculteur y lira avec beaucoup d'intérêt de très judicieuses considérations, appuyées de nombreux exemples, sur les relations qui existent entre la forêt et le pâturage et leur influence sur le régime des eaux.

L'auteur qui est attaché au service nouvellement créé des Améliorations pastorales, connaît dans tous les détails les conditions dans lesquelles se trouvent les divers groupes montagneux de la France.

Dans la première partie de sa notice, il étudie la situation pastorale de ces différentes régions en s'étendant plus longuement sur celles des Alpes, où aussi le mal est le plus grand. Nous apprenons ainsi les raisons qui ont amené l'appauvrissement et la dégradation progressive de beaucoup de pâturages communaux. Parmi les plus actives, il faut compter le développement de la *transhumance*, soit de la migration de grands troupeaux de l'espèce ovine, quittant au printemps les plaines et coteaux desséchés du midi pour s'en aller brouter pendant la belle saison les herbages de la montagne. Ce sont les Alpes surtout, puis les Pyrénées, qui ont le plus souffert de cette surcharge de bétails, vraie plaie des pâturages français.

Comme pendant à ces sombres tableaux, l'auteur examine les efforts tentés par l'Etat pour améliorer ce triste état de choses; il nous met au courant des tentatives faites de tous côtés pour remettre en vigueur les salu- taires réglementations d'autrefois, pour établir des fructières modèles et, d'une façon générale, développer l'industrie laitière. Les départements du Jura, du Doubs, de l'Ain et ceux des Vosges comptent, à cet égard, parmi les plus avancés.

Cette première partie se termine par l'examen des relations du régime pastoral avec la question du régime des eaux, question très importante pour nos voisins et dont les conséquences économiques préoccupent depuis quelque temps l'opinion publique.

Dans la seconde partie, Monsieur *Cardot* passe en revue les différentes améliorations pastorales à exécuter: fixation de la possibilité en bétail, mises en défens temporaires, gazonnements et reboisements artificiels, constitution de réserves fourragères, etc. Il pose comme première règle que, pour le maintien en bon état d'un pâturage, il faut „conserver sur le pâturage tous les engrais produits par le bétail et en assurer la bonne répartition“. Il propose, enfin, de veiller à la stricte exécution des réglementations communales sur la matière — dont quelques-unes sont excellentes — et nous apprenons qu'il voudrait charger de ce soin les agents forestiers.

Du pâturage boisé, l'auteur dit que „bien aménagé et bien soigné, il serait le salut et la fortune pour la plupart de nos régions montagneuses“. C'est indiquer l'importance qu'il attache à une juste répartition des bois et des pâtures.

Et quant au procédé employé si souvent pour la destruction, par l'incinération, de la bruyère dans les pâtures communales, voici comment il s'exprime à cet égard: „On met le feu à la lande et c'est tout. Sur ce sol découvert, amélioré chimiquement par la potasse et la chaux contenues dans les cendres, quelques herbes gazonnantes se développent, et pendant quelques années le pâturage devient un peu meilleur pour le bétail. Mais ces effets durent peu. La bruyère reparaît bientôt sur un sol appauvri par la destruction d'une partie de la couche de terrain acide, les herbes gazonnantes disparaissent, le sol se dénude à l'entour des touffes éricacées devenues plus malingres et plus misérables, et la lande soumise à ce traitement s'achemine peu à peu vers la dénudation, ou tout au moins vers une improductivité presque complète.“

Ne voilà-t-il pas des paroles que nos Confédérés du Tessin feraient bien de méditer?

Une troisième partie annexe est composée de dix planches photographiques qui sont la reproduction de photographies alpestres très réussies prises par Monsieur *Perroy*, inspecteur des eaux et forêts, à Embrun. Elles sont accompagnées de notes explicatives, de sorte qu'elles viennent compléter d'une manière heureuse les renseignements variés contenus dans la belle publication de M. Cardot, que nous recommandons à nos lecteurs.

### **Du progrès en Sylviculture et dans l'utilisation des produits forestiers.**

Par *C. Claudot*, Inspecteur des Eaux et Forêts. (Extrait des Annales de la Société d'Emulation des Vosges). Epinal. Imprimerie Ch. Huguenin. 1900. 81 p. in-8°.

Cette intéressante publication sera la bienvenue chez nous, car elle traite de questions qui, partout, sont d'actualité.

L'auteur montre dans la première partie consacrée à la Sylviculture, les changements apportés aux traitements des forêts françaises pendant le siècle écoulé, et les critiques auxquels ils ont donné lieu. Tel est le cas pour „les futaies en majorité résineuses des régions montagneuses“ qui, jusque vers 1830, étaient jardinées. A cette date, la méthode du jardinage fut frappée de discrédit, et on lui substitua celle du „réensemencement naturel et des éclaircies.“ Pendant les dix dernières années, et principalement depuis 1893, on constate d'une façon réjouissante, que parmi les personnes les plus autorisées, il y a une sympathie marquée en faveur du jardinage rationnel. M. *Claudot* recommande, pour les futaies feuillues de hêtre et chêne, de conserver la méthode du rajeunissement naturel en allongeant la période de régénération dans les stations sèches, et le taillis sans futaie pour les sols frais et profonds de la Lorraine où le chêne se reproduit difficilement par semence. — Avec ce régime, et pour élever le rapport du chêne, il ne suffit pas d'augmenter la réserve, mais il faut porter à 30 ans et plus la durée des révolutions du taillis, ce qui favorisera la forme et l'accroissement des baliveaux.

Dans la deuxième partie, il est question des innovations faites dans le domaine de l'utilisation des produits forestiers, ainsi que des conséquences qu'elles ont eues en favorisant le débit de certains assortiments de peu de valeur. Ce sont entre autres, la distillation du bois en vase clos et l'utilisation des gaz en provenant, d'après le procédé Riché; l'extraction du tanin du chêne et du châtaignier; la préparation de pâte à papier des bois tendres feuillus et résineux; l'emploi des déchets de bois pour le façonnage des pavés, de la laine de bois et de la soie artificielle, ainsi que la transformation de la sciure en „viscose“, masse gélatineuse soluble dans l'eau. Enfin, „le bois durci“ et „le bois fondu“, le gemmage des résineux, etc., sont décrits d'une façon sommaire, mais précise, et avec d'intéressantes considérations pour la pratique.

L'auteur termine par des communications sur un certain nombre d'observations nouvelles du domaine de la protection des forêts et sur les avantages des chemins de fer à voie étroite pour la vidange des produits forestiers.

Ainsi, dans cette brochure, se trouvent réunis une foule de renseignements dignes d'être connus.

